

ÉDITO DU MAIRE

POUR UNE DÉMOCRATIE LOCALE VIVANTE

« Par une démocratie locale vivante et transparente, nous voulons associer les Thannois à la vie de la Cité et aux projets importants ».

C'était une promesse de campagne de la liste Ensemble pour THANN lors des élections de mars 2014. Et cette promesse, devenue engagement, a été tenue par l'équipe municipale avec l'organisation de cinq réunions publiques associant les Thannois issus des différents quartiers de la ville.

Oui, par souci de cohérence, nous avons organisé ces réunions par secteur géographique, à partir des différents bureaux de vote, avec une seule motivation : que les Thannois soient représentés. A cet effet, en complément du traditionnel communiqué paru dans la presse et de l'article publié sur le site internet de la ville, nous avons distribué un flyer dans les boîtes aux lettres annonçant les dates des réunions publiques.

Et le succès était au rendez-vous.

Réparties entre les mois d'avril et de novembre 2016, ces rencontres ont chacune rassemblé 70 à 80 personnes en moyenne. Soit près de 400 personnes qui se sont exprimées sur leurs attentes, leurs projets et l'action engagée par la Ville et ses services. Aussi, au nom de toute la municipalité, je tiens à les en remercier très chaleureusement.

Oui, nous pouvons être fiers de ces moments d'échange et de dialogue qui nous réconcilient avec le débat démocratique. Ainsi, de grands sujets ont pu être évoqués, dont la teneur est retracée dans ce Thann infos. Il nous a paru nécessaire d'expliquer notre action, de sensibiliser nos concitoyens aux nouveaux enjeux qui se présentent à nous et parfois même de les rassurer. Nous l'avons fait en toute transparence, en tenant un discours de vérité, sans fausse promesse ni faux-semblant.

Surtout, ces réunions ont été l'occasion de donner la parole aux habitants. Beaucoup se sont exprimés, certains dans un esprit collectif, d'autres dans une démarche plus individuelle. Mais tous avaient à cœur de vouloir améliorer une situation.

Aussi, comme nous nous y étions engagés, nous avons le plaisir de vous restituer le contenu de ces débats, en séparant délibérément les questionnements collectifs des sujets plus individuels, relevant souvent du lieu de résidence.

A Thann, la concertation n'est pas feinte et elle ne s'arrête pas là. Elle se poursuit sous une autre forme avec la création de nouveaux outils participatifs. Je vous invite à les découvrir aussi dans cette publication en vous souhaitant, par avance, une agréable lecture.

Votre Maire
Romain LUTTRINGER



SÉVIR, SI BESOIN

Propreté et comportement citoyen

À Thann, il semble que les déjections canines soient nombreuses. C'est en substance un message que certains riverains ont tenu à faire passer lors de ces réunions publiques. Nous pouvons comprendre leur exaspération tant il est vrai que certains propriétaires de chien ne se préoccupent pas des questions de propreté urbaine. Pour remédier à ce manque de civisme, la majorité municipale s'est engagée à lancer une nouvelle campagne de sensibilisation pour maintenir ses rues propres. La Ville compte aussi augmenter le nombre de poubelles et des points de distribution de sacs. La Police municipale sera encore associée à la nouvelle réflexion pour lutter contre le comportement indélicat de certains propriétaires de chien. En cas d'infraction avérée, un procès-verbal de 68 € sera même délivré.

18 novembre 2016

Réunion de quartier avenue Robert Schuman, Jardins du Blosen et environs

- **Les incivilités aux alentours du collège Walch et du lycée Scheurer-Kestner.** La municipalité a tenu à rappeler que le proviseur et le principal sont responsables des agissements des élèves au sein de leurs établissements. S'agissant de l'extérieur, la police effectue des rondes fréquentes à proximité des établissements scolaires. A ce titre, les riverains sont appelés à signaler les débordements aux forces de l'ordre.
- **Vitesse excessive au carrefour de l'ancienne gendarmerie :** L'équipe des policiers municipaux et les services de gendarmerie sont particulièrement sensibilisés à la question des excès de vitesse. Des contrôles sont régulièrement effectués même s'il n'est pas possible de couvrir tous les endroits de la ville, avec un effectif de 4 agents municipaux. A noter également qu'un nouvel aménagement du carrefour est à l'étude.
- **Attitude des policiers municipaux.** C'est une police de proximité qui doit pouvoir dialoguer. Des caméras de poitrine seront attribuées à chaque policier permettant ainsi de connaître le contexte d'une situation d'urgence ou de conflit et de mieux l'appréhender.

- **Les fêtes de Noël et les mesures de sécurité ?** Dans le cadre du plan Vigipirate, risque attentat, 16 000 € ont été affectés à des mesures de sécurité exceptionnelles pour le marché de Noël. L'importance de ces montants répond à des exigences préfectorales de sécurité publique.

- **Quid de l'Agenda 21 ?** Il a été rappelé que de nombreuses idées émises lors de ces rencontres ont été mises en œuvre. Ont été cités notamment les zones de rencontre, le remplacement des lampadaires de la ville par des éclairages LED, les pistes cyclables, le tri des déchets, la rénovation de l'école du Kattenbach pour réaliser une importante économie d'énergie ou encore la fin de l'utilisation de pesticides par le service des espaces verts de la ville.

- **Les véhicules électriques.** Depuis 8 ans, la Ville s'est dotée de deux véhicules électriques et en est satisfaite.

IMPLIQUER

Le service des urgences de l'Hôpital Saint-Jacques

Le service des urgences thannois a été fermé cet automne par l'Agence Régionale de Santé, après la défection de médecins dans un contexte national de pénurie d'urgentistes. Lors de ces réunions publiques, de nombreuses personnes se sont inquiétées du devenir de l'hôpital thannois. La majorité municipale a tenu à témoigner sa profonde implication dans le maintien des services de l'hôpital en général et des urgences en particulier. En tête d'une manifestation qui a rassemblé près de 200 élus, elle a signifié qu'elle n'accepterait pas la fermeture du service des urgences auquel sont attachés les Thannois, mais aussi les habitants de Cernay et des Vallées de la Thur et de la Doller. **La mobilisation a payé puisque l'ARS a décidé de revenir sur sa décision en créant un centre de soins de proximité. Il sera opérationnel au plus tard début mai et sera ouvert sept jours sur sept de 8 h 30 à 20 h 30.** Cette première victoire doit nous conforter dans l'idée que nous devons continuer à nous battre, toutes et tous, pour maintenir les services de notre hôpital de proximité auquel nous tenons tant.

Comment nous contacter ?

- **En vous rendant à la mairie : 9 – 11 place Joffre.** A l'accueil, vous trouverez un cahier de doléances où vous pourrez y noter vos observations ou demandes. La mairie est ouverte : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h, sauf en juillet-août de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
- **Par mail :** contact@ville-thann.fr
- **Par courrier :** Mairie de Thann - 9-11, place Joffre - 68800 THANN
- **Par téléphone :** 03 89 38 53 00

La ville de Thann dispose également d'un site internet où vous trouverez une multitude de renseignements. N'hésitez pas à le consulter à l'adresse www.ville-thann.fr. Vous pourrez y faire de nombreuses démarches administratives en ligne, sans devoir vous déplacer à la mairie.



conception et impression publi-h. uffholtz - CERNAY - IMPRIMERIE VERT - Conseil et rédaction : Auctavia Communication - Dépôt légal n°1189 - Crédit photos : ville de Thann



INFOS

NUMÉRO SPÉCIAL

Réunions de Quartiers à Thann



LE BILAN



LA VILLE DE THANN EN CHIFFRES



FAIRE SAVOIR

L'entretien des rues

Lors de ces réunions publiques, la question de l'entretien de la voirie est revenue avec insistance. Non pas que toutes les chaussées de la ville méritent un nouvel enrobé, mais il est vrai que certaines voies sont plus abîmées que d'autres. Voilà pourquoi la Ville s'est engagée dans un important programme d'entretien et de rénovation de la voirie communale. **La ville compte 31 kilomètres de voirie, refaire un kilomètre de chaussée coûte 1 million d'euros.** Un plan pluriannuel va être mis en place, tenant compte des moyens financiers de la ville, de l'état des routes prioritaires et des interventions des autres concessionnaires de la voirie (ENGIE, ENEDIS, CCTC, Orange). Durant ces réunions publiques, il a aussi été question du gravillonnage des rues. Des critiques ont été soulevées en raison de projections constatées. La majorité municipale rappelle que le gravillonnage permet de prolonger la vie de la chaussée de six à sept ans.

22 avril 2016

Réunion de quartier de la rue de la Première Armée au Faubourg des Vosges

- **Éclairage public défaillant, rue Curiale.** Dysfonctionnement signalé à la CCTC, suivi de réparation. Cette compétence est intercommunale. Tout dysfonctionnement signalé à la ville de Thann est transmis à la communauté de communes pour intervention.

- **Patrimoine : l'avenir de la Fontaine des Vignerons ?** Un projet de réhabilitation est envisagé. Un devis a été demandé aux entreprises compétentes et un plan de financement est en cours d'élaboration.

- **Opération de ravalement de façades, rue de la 1^{ère} Armée :** la municipalité confirme la poursuite du dispositif qui pourrait s'étendre à d'autres rues de l'hyper-centre.

- **Panneau arraché à proximité de la Tour des Cigognes :** Intervention du service technique de la ville effectuée.

- **Bouchons dus au Tram train et arrêts prolongés des trains :** La situation s'est améliorée après la tenue de réunions entre responsables du rail et les élus. Une modification de la programmation des feux au PN22 a permis de gagner quelques secondes.

- **Questionnement sur la réhabilitation d'un mur, vestige des remparts.** Il a été proposé au propriétaire que l'association « Monumail » soit contactée pour étudier sa mise en valeur.

- **Pose des compteurs Linky (EDF) :** La décision appartient à chaque habitant d'accepter ou non la pose d'un compteur Linky. La Préfecture a indiqué que les communes n'avaient pas à prendre de délibération et de statuer en lieu et place des habitants.

PRÉSENTER

Le stationnement

La problématique de stationnement dans la ville a souvent été abordée. La majorité municipale rappelle que la Ville de Thann a adopté de nouvelles modalités de stationnement à la fin de l'année 2014 (modification de la zone bleue). **Désormais plus de 1000 places de stationnement sont proposées, dont 250 réglementées. À Thann, tous les stationnements sont gratuits.** À ce nombre important, la ville compte encore ajouter des emplacements pour répondre aux besoins des usagers. Le parking centre étant peu fréquenté durant certaines périodes, une campagne d'information sera encore engagée, accompagnée éventuellement d'une nouvelle signalétique directionnelle.

Pour lutter contre le stationnement sauvage et répondre aux demandes d'intervention des riverains, sur certaines rues de la commune, les rondes des policiers municipaux seront aussi intensifiées. Enfin, l'implantation de places de stationnement personnelles et l'application de macarons personnalisés ou à titre individuel n'est pas possible.



3 juin 2016

Réunion de quartier des Rives de la Thur au Kattenbach

- **Le devenir de la maison incendiée, rue du Rangen ?** La Ville n'est pas le propriétaire de ce bien immobilier. Pour autant, une procédure de péril a été lancée.

- **Eaux pluviales, regards bouchés rue des Pèlerins et sur le parking des autocars Zimmermann :** les travaux d'assainissement relèvent de la SOGEST. Une demande d'intervention a été renouvelée auprès des services concernés et suivie d'effet.

- **Peu de pistes cyclables en ville.** Les rues étroites du centre-ville ne permettent pas la création de pistes cyclables uniquement dédiées au vélo. C'est pourquoi les voies sont classées en zone de rencontre pour favoriser la mixité de déplacement des usagers.

- **Les nombreuses projections dues au gravillonnage des rues.** Un deuxième balayage a été réalisé pour dégager le surplus des gravillons. Il est à noter que la ville ne se satisfait pas des travaux d'ensemble et a signifié à l'entreprise de reprendre ses travaux. Suite à des négociations, une nouvelle campagne de travaux est prévue prochainement.



- **Installation prochaine de conteneurs enterrés au centre-ville.** Le projet est en cours. Des forages vont être réalisés pour trouver les bons emplacements, particulièrement pour la rue de la 1^{ère} Armée et la rue Garthoffer.

- **Zone à 20km/h, rues Marsilly et du Rangen.** Les panneaux de signalisation vont être mis en place et les cyclistes pourront y rouler en sécurité. En centre-ville des contresens cyclables ont été aménagés pour raccourcir les trajets et faciliter l'usage du vélo.

- **Circulation dense et difficile rue Anatole Jacquot et rue du Rangen :** il a été rappelé que cette gêne était essentiellement due à une période de travaux. Depuis, le trafic routier s'est rétabli normalement.

- **L'éclairage public défaillant rue des Tanneurs.** Le dysfonctionnement a été signalé à la Communauté de Communes de Thann-Cernay qui a en charge la gestion de l'éclairage public. La pause d'un nouveau réseau a été nécessaire.

EXPLIQUER

Le budget 2016

Après une année 2015 difficile, nombreuses sont les personnes à s'être étonnées des nouvelles capacités financières de la ville. **La majorité municipale a tenu à rappeler que des efforts partagés ont permis de trouver, en 2016, de nouvelles marges de manœuvre financière.** 120 000 € ont été obtenus par la négociation du contrat de la ZAC Saint-Jacques. 190 000 € d'économies ont été réalisés au titre du budget de fonctionnement de la ville. 259 000 € ont été acquis par la vente d'actifs immobiliers et surtout 626 300 € sont issus du Pacte Fiscal de Solidarité Intercommunale signé avec la Communauté de Communes. Ces efforts partagés ont permis d'inscrire 21 actions d'investissement pour améliorer le quotidien des Thannois. Pour autant, ce budget exceptionnel ne pourra être reproduit chaque année sachant que la Ville ne peut davantage réduire ses dépenses de fonctionnement au risque de diminuer la qualité de service apportée aux habitants. Par ailleurs, **la réduction de l'endettement de la ville, déjà bien engagée, reste une des priorités de la municipalité pour ne pas pénaliser les générations futures.** Mais, si la situation financière de la Ville de Thann s'assainit, elle n'en est pas moins tributaire des décisions nationales, comme le

fonds de péréquation ou la baisse des dotations publiques, qui influent considérablement sur son budget.



30 septembre 2016

Réunion de quartier de l'avenue Pasteur au Blosen

- **Les nuisances sonores à proximité des club-house, du stade et du city-stade.** La police municipale effectue des rondes de surveillance fréquentes à l'endroit des équipements communaux jusqu'à 19h00. Passée cette heure, la Gendarmerie peut aussi être sollicitée par les riverains, en cas de besoin. Depuis, un courrier a aussi été adressé à tous les présidents d'association les sensibilisant à la fréquentation nocturne des lieux de rencontre associative. Un règlement d'occupation va également être installé au city-stade.

- **Vitesse excessive rue de la Libération et rue de la Paix et nombreux passages de voitures.** Ce problème était lié momentanément à la rénovation de la rue Kléber et du 7 Août et à la fermeture des voies ferrées. La ville s'est équipée d'un radar pédagogique mobile, permettant le comptage des véhicules et le relevé de vitesse, avant d'engager des interventions plus répressives.

- **Visibilité des pistes cyclables en zone de cohabitation.** Il a été indiqué que les zones 30km/h et les zones de rencontres 20km/h, sont des zones de cohabitation où les piétons et les cyclistes sont prioritaires par rapport aux automobilistes. Le traçage des pistes cyclables et des passages piétons ne se justifie plus.

- **Arbre dangereux signalé à l'école du Blosen.** Un contrôle a été effectué sur cet arbre, nécessitant son abattage. L'équipe municipale n'a pas manqué de rappeler que la ville compte 800 arbres et que des diagnostics sont régulièrement effectués.

- **Sentiment d'abandon des riverains du quartier OPH sis rue de la Libération et Saint-Girons.** L'OPH, devenu intercommunal, prévoit le réaménagement du quartier en indiquant que la priorité est donnée aux logements, avant les extérieurs. Les cabanes délabrées seront supprimées et des conteneurs enterrés installés.

- **L'entretien des aires de jeux :** Sur une aire de jeux (place Leclerc), il a été relevé la présence de tessons de bouteille. Un recensement complet des aires de jeux a été réalisé pour envisager l'achat de nouveaux jeux adaptés à différentes tranches d'âge. De même, la municipalité n'a pas manqué d'indiquer qu'un entretien est réalisé régulièrement. 25 000 € de budget sont alloués à ces aires. Toutes les aires de jeux ne sont pas de la compétence de la commune, certaines sont du ressort des bailleurs sociaux (OPH, Domial)



RASSURER

Le Parc Albert 1^{er} sera toujours accessible aux Thannois, sauf en cas d'alerte météorologique

La modernisation du Parc Albert 1^{er} est un grand projet de la mandature municipale. Il prévoit non seulement un embellissement global du site, mais aussi l'installation d'un kiosque à musique pour le tissu associatif, l'enfouissement des réseaux d'eau et d'électricité pour l'organisation

de grandes manifestations ou encore l'implantation d'un parking à vélo pour les cyclistes. Et, s'il est prévu de clôturer le parc, ce n'est que pour des questions de sécurité. L'idée a été avancée pour protéger les nombreux enfants qui fréquentent les aires de jeux. Dans le projet qui doit lui être remis par son architecte-conseil, la majorité municipale a demandé qu'une attention particulière soit portée à l'intégration paysagère de la clôture, sans que le cadre esthétique du site soit altéré. **Et si le Parc Albert 1^{er} venait à être fermé au public, ce ne serait que pour des questions de sécurité liées à de fortes intempéries, rendant sa fréquentation dangereuse.** Le projet d'ensemble sera ensuite présenté publiquement

21 octobre 2016

Réunion de quartier des rues Kléber, Floridor et environs

- **Questionnement sur la visibilité et les règles d'usage des zones à 20 et 30km/h.** Les zones 30km/h et les zones de rencontres 20km/h, sont considérées comme des zones de cohabitation entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes, le traçage des pistes cyclables n'est donc plus utile, non plus que celui des passages piétons. Les cyclistes peuvent y rouler à contresens.

- **Rétrécissement des voies rue Kléber ?** Pour respecter la mise aux normes d'accessibilité, les trottoirs ont été élargis et tiennent compte désormais de la largeur des fauteuils des personnes handicapées. Un changement du plan de circulation a également été mis en place pour amoindrir la dangerosité de cette artère et protéger les piétons.

- **Circulation dense et difficile, particulièrement rue Kléber, durant les travaux.** Il a été indiqué que la fluidité du trafic sera retrouvée dès la fin des travaux, ce qui a été confirmé depuis.

- **Le déneigement rue des martyrs ?** Le plan hivernal prévoit des interventions par zones prioritaires, selon l'importance du trafic. Le désengagement du Conseil Départemental implique une prise en charge du déneigement de nouvelles voies par les communes. Cependant, en cas de difficulté prononcée, il est possible d'appeler le service technique.



- **Avancée du projet de vidéoprotection ?** 19 caméras sont prévues et l'implantation débutera dès que l'Etat aura attribué les subventions sollicitées. Sous cette réserve, le projet d'implantation devrait être visible à l'Hôtel de Ville, au courant du premier semestre de l'année 2017.

- **Les jumelages avec les villes de Gubbio, Tonneins et le lien avec Sigmaringen ?** Pour favoriser les échanges, une nouvelle association a été créée : « Association Thann, villes jumelles et amies » ouverte à tous les Thannois.

L'AGENDA CITOYEN

19 mai 2017, c'est la Fête des Voisins !

Si la Fête des Voisins a été instituée pour lutter contre l'isolement et l'individualisme, elle permet aussi de lier connaissance et de partager un beau moment de convivialité. C'est dans cet esprit que la ville de Thann participe à cette opération nationale en fournissant aux organisateurs tables, nappes, t-shirts, ballons et petits salés.

Le 20 mai 2017, on participe à la Journée Citoyenne

Fort du succès rencontré en 2016, avec près de 200 participants, Thann organisera une nouvelle journée citoyenne le 20 mai prochain. La Ville invite les personnes intéressées à s'inscrire dès maintenant auprès des affaires générales (03 89 38 53 34). N'hésitez pas, vous participez à la préservation du bien commun et l'ambiance y est particulièrement conviviale.



LA CONCERTATION SE POURSUIT...

AVIS AUX ABSENTS

Vous n'avez pas pu participer à la réunion publique de votre quartier et vous souhaitez nous faire part d'une remarque, d'une suggestion ou d'une doléance. C'est toujours possible ! N'hésitez pas à nous le faire savoir par courrier, par mail : contact@ville-thann.fr ou directement sur le cahier de doléances.



LE CAHIER DE DOLEANCES

Pour être au plus près de ses administrés, la ville de Thann a décidé de mettre à la disposition des Thannois un cahier de liaison, disponible à l'accueil de la mairie. Par cet outil de communication directe, la Ville entend améliorer la qualité des services apportés à la population. Un souhait, un avis, une question, une doléance... Prenez contact directement avec les services ou les élus de votre Ville par ce moyen de communication.

LA GESTION RELATION CITOYENNE. UN NOUVEL OUTIL PARTICIPATIF

La Ville a décidé de s'équiper d'un nouveau logiciel informatique permettant de répondre aux doléances de ses concitoyens. L'objectif est encore de faciliter la relation de l'administration avec les Thannois en s'affranchissant des questions de temps et de déplacement. Ainsi, chaque Thannois pourra exprimer, 24h24, 7 jours sur 7, une demande ou doléance via le site internet de la commune. Il pourra suivre l'évolution de sa demande, son traitement, et l'opportunité de sa réalisation. Chaque doléance fera l'objet d'un examen rapide signifiant la possibilité ou non d'y donner suite. Dans tous les cas, chaque réponse sera motivée. Bien entendu, le cahier de doléances sera maintenu dans sa forme actuelle pour ne pas pénaliser les personnes qui ne disposent pas de solution informatique.

RENCONTRER DES ÉLUS

Chaque élu de la commune a en charge une compétence particulière de la collectivité. Vous souhaitez rencontrer personnellement un élu. Faites-le savoir auprès du cabinet du maire, à l'hôtel de ville. On vous dirigera vers l'élu concerné par votre problématique.